



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/La-Banque-de-France-met-son-nez>

La Banque de France met son nez dans les cartes à puces

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1990 - N° 888 - avril 1990 -

Date de mise en ligne : mardi 24 mars 2009

Date de parution : avril 1990

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Tandis qu'un groupe de travail a été chargé de déterminer si l'apparition de cartes à mémoire "préchargées" constituait une création de monnaie, les expériences locales se multiplient. Les cartes à mémoire, qui commencent à se répandre dans le public, constituent, de fait, une création de monnaie ? Si oui, pas question de laisser échapper l'occasion de ces cartes à la tutelle de la Banque de France. Sinon, on peut s'attendre à les voir bientôt pulluler, comme c'est déjà le cas au Japon. Pour répondre à cette épineuse question, la Banque de France a constitué un groupe de travail interne chargé d'analyser les problèmes posés par les cartes de paiement "préchargées" et de proposer des orientations pour encadrer ce phénomène. Ce débat quasi théologique intervient à un moment où le coûteux programme de cartes à puce des banques est au point mort et où certains banquiers commencent à s'interroger sur son opportunité.

La monnaie, dans le dictionnaire Robert, c'est "tout instrument de mesure et de conservation de la valeur, de moyen d'échange des biens". Certaines cartes à mémoire pourraient répondre à cette définition. La Banque de France s'est demandée si l'émetteur de telles cartes "préchargées" n'entraîne pas de fait dans le domaine de la profession bancaire. Les sommes inscrites dans la mémoire de la carte ont effectivement été versées à l'émetteur de la carte, et peuvent être assimilées à des dépôts consommables à terme.

Une expérience commencera dès janvier 1990 à Blagnac, près de Toulouse, où les habitants pourront, grâce à une carte à mémoire, utiliser les services municipaux. Le système, développé conjointement par les sociétés Schlumberger et Applicam, permettra à chaque porteur d'avoir accès aux restaurants municipaux (scolaires par exemple), aux haltes-gardiennes, aux crèches, à la bibliothèque, ainsi qu'aux centres sportifs. D'ici la fin de l'année 1990, Schlumberger compte distribuer 25 000 cartes à mémoire programmable. Une puce est déposée sur la carte, ce qui permet de "recharger" la carte quand le crédit est épuisé, tout en dissociant les activités auxquelles elle donne droit. "L'un des intérêts de cette carte, confie un représentant de Schlumberger, est de permettre aux parents de contrôler que les sommes destinées au restaurant sont bel et bien utilisées à cet effet par les enfants." Si les services accessibles sont pour l'instant municipaux, il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit d'une forme de paiement qui s'apparente à la création de monnaie.

Au Crédit Agricole de Savoie, tout en reconnaissant la légitimité des interrogations de la Banque de France, qui devrait boucler son rapport en février, regarde pour sa part du côté du Japon, où les cartes "préchargées" sont déjà largement utilisées, notamment dans les transports en commun, et où un statut spécial parabancaire a été créé pour les émetteurs.

Un nombre croissant de Japonais, en effet, a recours aux cartes de paiement anticipées pour des achats aussi variés qu'une communication téléphonique, un ticket de train ou un hamburger. Apparue timidement en 1982, la carte téléphonique a connu un succès tout à fait spectaculaire, avec 748 millions d'exemplaires vendus en sept ans par la Nippon Telegraph and Telephone Corporation (NTT). Les Japan Railways (chemins de fer japonais) lui ont emboîté le pas en 1985, avec une sorte de Carte orange (plus d'un million d'exemplaires vendus en trois ans), suivis par le métro et les distributeurs de glaces et de boissons.

NDLR. Nous affirmons depuis un demi-siècle que les banques créent de la monnaie ex-nihilo. Au début sous les sarcasmes et les quolibets. Puis les économistes distingués commencent à l'admettre. Aujourd'hui, le problème est de savoir si la création de monnaie doit être limitée aux seules banques ! Bientôt il faudra reconnaître que la monnaie distributive non thésaurisable est la seule rationnelle, surtout après la généralisation des cartes à mémoire rechargeables qui en facilitera l'introduction.